

REGLEMENT DU JEU**« Michelin »**
Sportauto.fr**ARTICLE 1****SOCIETE ORGANISATRICE**

La société **Editions Mondadori Axel Springer "EMAS" SNC**, au capital de 152 500 euros, dont le siège est située 8, rue François-Ory 92543 Montrouge Cedex, immatriculée au RCS de Nanterre, sous le numéro 347 863 060 , exerce notamment l'activité de concepteur, réalisateur et producteur de contenus et services multi-supports pour des opérateurs mobiles, portails Internet, site web, médias et annonceurs, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège,

Ci-après dénommée **Editions Mondadori Axel Springer "EMAS"**

Organise du 28 novembre au 21 décembre 2014 sur <http://concours.sportauto.fr/7/Michelin/game> un jeu-concours ayant pour objectif d'offrir des lots Michelin et Sport Auto à 53 participants, intitulé :

« MICHELIN SPORT AUTO ».

ARTICLE 2**CHAMP D'APPLICATION**

Ce jeu gratuit et sans obligation d'achat est ouvert à toute personne majeure désireuse d'y participer et résidant en France Métropolitaine, à l'exception des salariés de la Société organisatrice ainsi que les membres de leur famille (ascendants, descendants et collatéraux directs) et leur conjoint et des membres des Sociétés partenaires ainsi que de leur famille.

ARTICLE 3,**MECANISME DU JEU**

3.1 Pour jouer, les participants devront répondre aux 10 questions suivantes :

QUESTION 1

Selon P. Couasnon, combien de temps faut-il en moyenne pour que les technologies pneumatiques utilisées en course se retrouvent sur les véhicules de série ?

-2-3 ans

-3-4 ans

-8 ans

QUESTION 2

Quelle puissance les pneumatiques MICHELIN peuvent transmettre au sol pour les LMP1 hybrides?

-750ch

-800ch

-1 000ch

QUESTION 3

Quelle est la distance moyenne parcourue lors d'une course des 24h du Mans par un pneu MICHELIN?

-300 km

-600 km

-700 km

QUESTION 4

Quelles sont les dimensions des pneumatiques MICHELIN équipant les Formula E ?

-245/45 R18

2

- 295/35 R20
- 195/65 R16

QUESTION 5

Quelle est la particularité des pneus MICHELIN Pilot Sport EV ?

- Ils sont à l'aise aussi bien sur le sec que sur le mouillé
- Ils ne s'échauffent pas
- Ils ne fonctionnent que sur le sec

QUESTION 6

Combien de téléspectateurs ont suivi le premier Grand Prix de Formula E ?

- 1 500 000
- 40 000 000
- 200 000 000

QUESTION 7

Quelle est la marque des 2 véhicules avec lesquels les tests d'adhérence en courbe sur sol mouillé sont réalisés ?

- BMW
- Abarth
- Volkswagen

QUESTION 8

Au moment où Brendon Hartley reprend le volant de la Porsche LMP1, quel est le pari tenté par Michelin et Porsche ?

- Un triple relais avec des pneus slicks
- Que Brendon aille jusqu'au bout de la course
- Lever le pied pour économiser du carburant

QUESTION 9

Quel est le diamètre des pneus MICHELIN Pilot Sport EV équipant toutes les Formula E ?

- 13" comme les Formule 1
- 18" comme certaines berlines sportives
- 20" comme les gros S.U.V.

QUESTION 10

Combien de types de gommes composent le pneu MICHELIN Pilot Sport Cup 2 ?

- 1
- 2
- 3

3.2 . Pour que l'inscription soit validée, les participants devront avoir rempli le formulaire d'inscription ainsi que l'autorisation de publication

- Nom
- Prénom
- Adresse email
- Adresse postale
- Téléphone
- Date de naissance

3.4. Ne seront pas prises en considération les participations qui ne seraient pas conformes aux dispositions du présent règlement.

Toute inscription, incomplète, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement, et/ ou comportant des informations inexactes ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation.

La Société Organisatrice se réserve alors le droit de remettre en jeu la dotation qui lui aurait été indûment attribuée.

En cas de litige, un justificatif d'identité peut être demandé. Les participants autorisent toute vérification utile concernant leur identité. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du gagnant. Il ne sera adressé aucun courrier ni aucun mail aux participants qui n'auront pas été sélectionnés.

ARTICLE 4

DETERMINATION DES GAGNANTS

Un tirage au sort sera effectué sous le contrôle d'un huissier de justice de l'étude SIMONIN - LE MAREC – GUERRIER, 54 rue Taitbout, 75009 PARIS désignera les gagnants parmi l'ensemble des participants ayant correctement répondu aux questions posées.

ARTICLE 5

LOTS OFFERTS

Les lots suivants seront à gagner, par tirage au sort :

1^{er} au 3^{ème} prix : Une lampe Bibendum Michelin (valeur unitaire 83,85€ TTC) +un abonnement d'1 an à Sport Auto (valeur unitaire 66€ TTC)

4^{ème} au 23^{ème} prix : Un grand sac Michelin (valeur unitaire 18,95€ TTC) +un abonnement de 6 mois à Sport Auto (valeur unitaire 33€ TTC)

24^{ème} au 53^{ème} prix : Une paire de gants Michelin (valeur unitaire 11,96€ TTC) + un DVD Sport Auto (valeur unitaire 10€ TTC)

Valeur Totale des dotations : 2 147,35 €TTC

Il ne sera attribué qu'un seul prix par foyer (même nom, même adresse, même email).

La participation au jeu est strictement personnelle.

Les lots seront acceptés tels qu'ils sont annoncés et ne peuvent donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte, ni être échangés pour quelque raison que ce soit, ni faire l'objet d'un versement de leur valeur en espèces à la demande des gagnants. Il est précisé que la société organisatrice ne fournira aucune prestation ni garantie, le gain consistant uniquement en la remise du lot prévu ci-dessus.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de remplacer les lots mis en jeu par d'autres lots d'une valeur égale ou supérieure si les circonstances l'exigent, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à son égard.

L'Organisateur ne se substitue pas au vendeur ou fournisseur initial de ces lots ; en conséquence, les gagnants s'engagent à ne pas rechercher la responsabilité de l'Organisateur en ce qui concerne les lots notamment leur état, leurs qualités ou toute conséquence engendrée par la possession ou l'utilisation du ou des prix.

Les gagnants recevront leur lot à l'adresse qu'ils auront indiquée sur leur courrier.

Si l'adresse indiquée par le gagnant lors de sa participation au jeu devait se révéler inexacte empêchant ainsi la confirmation de son gain ou la bonne livraison du lot, le gagnant sera considéré comme déchu de son droit à son lot qui resterait dès lors la propriété de la Société organisatrice.

La Société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation, voire négoce des lots, fait par les gagnants.

ARTICLE 6

CONTRÔLE ET RESERVES

6.1 La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure, à titre temporaire ou définitif, tout participant qui, par son comportement, nuit au bon déroulement du Jeu.

La participation à ce jeu implique l'acceptation du présent règlement

6.2 La Société Organisatrice se réserve, notamment en cas de force majeure, le droit d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou d'annuler le présent jeu. Ces changements feront l'objet d'une information par tous les moyens appropriés.

6.3 En cas d'incident technique empêchant le participant de participer ou altérant les informations transmises par la participant, et cela pour quelque raison que ce soit, la Société Organisatrice et ses partenaires ne pourront être tenus responsables du préjudice qui en découlerait pour les participants.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée du fait d'un dysfonctionnement du service postal et du réseau internet

6.4 – Informations générales

Le règlement complet pourra être obtenu à titre gratuit en écrivant à :

**Editions Mondadori Axel Springer « EMAS »,
MICHELIN SPORT AUTO
8 Rue François Ory
92 543 Montrouge Cedex**

Il sera également disponible par un lien hypertexte sur les pages du site www.grazia.fr ainsi que sur le site mobile de Grazia.fr.

Tous litiges pouvant intervenir sur l'interprétation du présent règlement seront expressément soumis à l'appréciation souveraine des organisateurs et en dernier ressort à l'appréciation des Tribunaux compétents de NANTERRE.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6/01/78 (article 17) les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant, en écrivant à :

**Editions Mondadori Axel Springer « EMAS »,
MICHELIN SPORT AUTO
8 Rue François Ory
92 543 Montrouge Cedex**

6.5 - Réserve relative à l'utilisation des noms des gagnants

Les gagnants autorisent gracieusement la citation de leurs nom, prénoms et code postal ainsi que la publication de leur photographie à des fins d'information ou de promotion pour toute exploitation liée au présent concours et / ou ses résultats dans le magazine ainsi que sur le Site.

Les informations ci-dessus sont indispensables au traitement des Participations par la société organisatrice. A défaut, les Participations ne pourront être prises en compte. Ces informations sont communiquées aux prestataires les traitant ainsi qu'aux partenaires commerciaux de la société organisatrice.

6.6 – Données personnelles

Sous réserve de leur consentement explicite, les participants pourront également recevoir des offres des partenaires de la société organisatrice susceptibles de les intéresser.

En application de la loi du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la loi du 6 août 2004, les participants ont le droit de s'opposer à ce que les données les concernant soient utilisées à des fins de prospection commerciale. Ces données peuvent également donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification auprès de la société organisatrice.

Par ailleurs, dans le cadre de cette opération, les internautes pourront adresser à leurs amies un mail (page de viralité) afin de partager ce jeu et de leur proposer une inscription. Les adresses email qui seront renseignées à cette occasion par l'internaute ne seront pas conservées par la Société organisatrice.

ARTICLE 7

Le présent règlement est déposé en l'étude de :

**SCP SIMONIN - LE MAREC ET GUERRIER
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES
54 rue Taitbout
75009 PARIS**

A laquelle est confié le contrôle du bon déroulement de sa mise en œuvre.